



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Séance du 7 avril 2026

L'an *deux mil vingt-six*, le *sept avril* à *19 heures*, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la *présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire*.

Présents : MORAND Eric, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, VAUDOLON Grégory, DE LACROIX Corinne, LORICHON Michel, BASILLAIS Martine, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHAUDET Nathalie.

CLEMENT Brice a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

VU le code général des impôts,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2026 pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

OBJET
DCM N° 2026 – 28 VOTE DES TAUX

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales :

- **Taxe Foncier Bâti** **59.71%**
39.85 % + 19.86 % (Taux Département)
- **Taxe Foncier Non Bâti** **59.30%**
- **Taxe Habitation*** **22.62 %**

*Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

